



Demande de renseignement pour mon bébé

Par **amel**, le **06/10/2010** à **01:26**

Bonjour,

je vous prie de bien vouloir me répondre car c'est très urgent je suis algérienne d'origine mon mari et mes deux enfants mon premier enfant est né en Espagne moi et mon mari en dispose un titre de séjour espagnol de 5 ans et le bébé est née en France en 2009 je veux savoir si cet enfant pourra voyager que ça soit en Espagne ou en Algérie merci

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **02:19**

Il faut déclarer la naissance en Algérie pour qu'il ait son passeport algérien.

Par contre, voir avec la législation espagnole si d'office l'enfant né en dehors d'Espagne a un droit au séjour ou s'il faut faire une procédure de regroupement familial

Par **amel**, le **06/10/2010** à **14:43**

mais je pense que le passeport ne suffira pas il faut une carte de circulation !! est-ce que ya une possibilité de l'avoir ? et comment ? merci